

Québec, le 6 mai 2020

Monsieur Denis Bergeron  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6



Monsieur,

Comme le prévoit le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Monsieur Benoit Charette, a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation ciblée concernant le projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés de Signaterre Environnement inc. à Mascouche.

Cette démarche a pour but d'informer la population, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant aux suites à donner à ce projet. Ce mandat vise à répondre aux questionnements et préoccupations qui ont été transmis au MELCC, notamment la suffisance des garanties financières ainsi que les possibilités d'enfouissement permanent des sols contaminés. Plus spécifiquement pour ce dernier point, la justification du recours à l'enfouissement permanent, plutôt qu'au traitement des sols et leur éventuelle réutilisation, devra également être abordée, en considérant les impacts associés à chacune de ces alternatives.

Outre les cibles identifiées par le ministre dans le mandat, la commission peut considérer toute autre préoccupation soulevée lors d'une séance.

En conséquence, je vous confie la responsabilité des travaux du BAPE pour tenir cette consultation sur le dossier précité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020. Je vous précise que le BAPE doit faire parvenir son rapport au ministre au plus tard le 31 août 2020.

... 2

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, notez que ce mandat devra être tenu exclusivement par des moyens technologiques, et ce, tant que seront en vigueur les nouvelles règles de procédure pour la période durant laquelle est déclaré l'état d'urgence sanitaire pour protéger la santé de la population.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a horizontal base line.

Philippe Bourke

c. c. René Beudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications